



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, à 18 heures et 4 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que Monsieur Hugues Saury, conseiller municipal, a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec.

Monsieur Le Maire procède à l'appel des membres :

17 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Jean Caballé, Marie-Laure Delquié, Laurent Gimenez, Myriam Cros, Michèle Le Pallec, Renée Crouzal, Patrick Deramez, Patricia Soulié-Lecoules, Yolande Calmel, Raymond Geenen, Béatrice Clabon, Jean Soler, Claire Sol, David Arnal, Nicolas Torres, Rose-Marie Pajeo.

2 absents : Monsieur Hugues Saury qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Madame Cécile Fabre.

Total des membres présents : 17 sur 19.

Total des membres représentés : 18 sur 19.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 4 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Le Maire remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 27 mars 2026,

Point 2) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 7 avril 2026,

Point 3) Démission d'un conseiller municipal et modification du tableau du conseil municipal,

Point 4) Approbation du Compte Financier Unique 2025,

Point 5) Vote des taux de fiscalité 2026,

Point 6) Affectation du Résultat Budget Communal 2026,

Point 7) Vote – Subventions de Fonctionnement aux Associations,

Point 8) Principe de Fongibilité – Budget 2026,

Point 9) Vote Budget Communal 2026,

Point 10) Questions Diverses.

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Aucun membre du Conseil ne s'étant manifesté, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 27 mars 2026,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 27 mars dernier leur a été adressé par mail en même temps que la convocation du présent Conseil.

Monsieur Le Maire soumet l'approbation de ce procès- verbal au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 VOTE POUR : 18

Le procès-verbal du 27 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Point 2) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 7 avril 2026

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 7 avril dernier leur a été adressé par mail en même temps que la convocation du présent Conseil.

Monsieur Le Maire soumet l'approbation de ce procès- verbal au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 VOTE POUR : 18

Le procès-verbal du 7 avril est adopté à l'unanimité.

Point 3) Démission d'un conseiller municipal et modification du tableau du conseil municipal

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée de la démission de Monsieur Thierry Brach, conseiller municipal.

Monsieur Le Maire le remercie pour son investissement et son travail accompli au sein de l'équipe.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Rose-Marie Pajeo qui a rejoint l'équipe du fait qu'elle est la prochaine élue inscrite sur la liste des colistiers et lui remet la charte de l' élu local.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

La proposition est adoptée l'unanimité.

Point 4) Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Le Maire présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et annonce qu'il sera ensuite amené à quitter la salle car il ne peut prendre part au vote de ce point :

Présentation Exercice 2025

| | Recettes | Dépenses | Résultat Exercice 2025 | Excédent 2024 | Résultat |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|-----------------|-------------------|
| Fonctionnement | 2 637 474.01 € | 1 952 714.69 € | 684 759.32 | 1 000 000 € | 1 684 759.32 € |
| Investissement | 906 239.36 € | 605 196.09 € | 301 043.27 € | 993 461.07 € | 1 294 504.34 € |
| Reste à Réaliser Investissement | 397 839.29 € | 204 205.13 € | | | |

Comme annoncé, Monsieur Le Maire se retire de la salle et laisse la présidence à Madame Michèle Le Pallec, doyenne de l'assemblée.

Madame Michèle Le Pallec soumet l'approbation de Compte Financier Unique 2025 au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

La proposition est adoptée à la majorité.

Madame Michèle Le Pallec annonce le résultat du vote à Monsieur Le Maire qui a réintégré l'assemblée et reprend la présidence.

Point 5) Vote des taux de fiscalité 2026

Monsieur Le Maire annonce que le conseil municipal doit se prononcer sur les taux de fiscalité et tient à préciser que la municipalité souhaite maintenir les taux en vigueur, à savoir :

Taxe Foncière Bâtie : 53,01%

Taxe Foncière non Bâtie : 84,76%

Taxe d'Habitation : 18,45%

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 6) Affectation du Résultat Budget Communal 2026

Monsieur Le Maire rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2025, à savoir :

-Investissement : 1 294 504,34 euros, montant transféré dans les recettes d'investissement 2025,

-Fonctionnement : 1 684 759,32 euros, montant dont l'affectation est à définir.

A cet effet, Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de 684 759,32 euros en investissement au compte 1068 (recette investissement) et d'affecter la somme de 1 000 000 euros en résultat reporté recette de fonctionnement.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 7) Vote – Subventions de Fonctionnement aux Associations

Monsieur Le Maire annonce aux membres de l'assemblée le montant des subventions proposées pour chacune des associations, à savoir :

| N° Ordre | Libellés Associations Locales | Subvention 2026 | |
|----------|---|-----------------|---------------|
| 1 | AICA RIEUX PEYRIAC | 1 200,00 € | A l'unanimité |
| 2 | AMICALE DONNEURS DE SANG | 300,00 € | A l'unanimité |
| 3 | ANCIENS COMBATTANTS | 600.00 € | A l'unanimité |
| 4 | BALL TRAP CLUB MINERVOIS | 1 200,00 € | A l'unanimité |
| | | | |
| 6 | BOULE OPTIMISTE | 1 000,00 € | A l'unanimité |
| 7 | CLUB DES AINES MERINVILLOIS | 2 100.00 € | A l'unanimité |
| | | | |
| 9 | COS PERSONNEL COMMUNAL | 7 500,00 € | A l'unanimité |
| 10 | COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE | 2 000,00 € | A l'unanimité |
| 11 | COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE USEP | 3 000,00 € | A l'unanimité |
| 12 | DRAISIENNE MINERVOIS | 400,00 € | A l'unanimité |

| | | | |
|----|----------------------------------|--|--|
| 13 | FNACA | 600,00 € | A l'unanimité |
| 14 | HISTOIRE GENEALOGIE EN MINERVOIS | 200,00 € | A l'unanimité |
| 15 | LES AMIS DE LA ROTONDE | 400,00 € | A l'unanimité |
| 16 | LES CERCLES DE L'EVENTAIL | 1 500,00 € | A l'unanimité |
| 17 | LES THEOPHANIES | 3 000,00 € | A l'unanimité |
| 18 | MINERVOIS SANS FRONTIERES | 2 000,00 € | A la Majorité Monsieur Caballé ne prend pas part au vote |
| 19 | RIEUX MINERVOIS ACCUEIL | 8 000,00 € | A l'unanimité |
| 20 | THE FREEDOM | 3 000,00 € | A l'unanimité |
| | | | |
| 22 | TENNIS CLUB DE L'ARGENT DOUBLE | 700,00 € | A l'unanimité |
| 23 | VELO SPRINT Narbonnais | 1 500,00 € | A l'unanimité |
| 24 | ASS.SYNDICALE JARDINS FAMILIAUX | 1 000,00 € | A la Majorité Monsieur Caballe ne prend pas part au vote |
| 25 | GRUPE VOCAL MINERVOCCE | | |
| 26 | HAUT MINERVOIS FOOTBALL CLUB | 4 500,00 € | A l'unanimité |
| 27 | Messenger Audois | 800,00 € Dont 450 € exceptionnel | A la Majorité Monsieur Deramez ne prend pas part au vote |
| 28 | AMICALE des SAPEURS POMPIERS | | |
| 29 | MUSIC ANIM | 500,00 € | A l'unanimité |
| 30 | les Resto du Cœur | 1 000,00 € | A l'unanimité |
| 31 | BTP CFA AUDE | 100,00 € | A l'unanimité |
| 32 | Prevention Routiere | 350,00 € | A l'unanimité |

| | | | |
|----|-------------------------------------|------------|---------------|
| 33 | Groles Trotteurs | 300,00 € | A l'unanimité |
| 34 | Rieux Volley | 300,00 € | A l'unanimité |
| 35 | Los Cascamels - Calendrete | 1 000.00 € | A l'unanimité |
| | | | |
| 37 | Culture d'oc | € | |
| 38 | Festa del pais | | |
| 39 | AFDAIM | 350,00 € | A l'unanimité |
| 40 | Chambre des Métiers et des Artisans | 360,00 € | A l'unanimité |
| 41 | AEDA ENCOURAGEMENT | 400.00 € | A l'unanimité |
| 42 | Sports et Danse pour tous | 200.00 € | A l'unanimité |
| 43 | Association Camins | 300.00 € | A l'unanimité |
| 44 | Les Amis de los Ainats | | |
| 45 | Comité de fêtes | | |
| 46 | Souvenir Français | 100.00 € | A l'unanimité |
| 47 | ASP Aude | 200.00 € | A l'unanimité |
| 48 | La Guinguette à Jojo | 200.00 € | A l'unanimité |
| 49 | Bushido | 300.00 € | A l'unanimité |
| 50 | Projet Ocean Rescue | 150.00 € | A l'unanimité |
| 51 | Jade et tarzan | 1 500.00 € | A l'unanimité |
| 52 | Les 3 coups | 3 000.00 € | A l'unanimité |
| 53 | Secours Populaire | | |
| 54 | GIRM | 2 000.00 € | A l'unanimité |
| 55 | ADMR | 500.00 € | A l'unanimité |
| 56 | Secours catholique | | |
| 57 | Olympique Minervois XV | 1 000.00 € | A l'unanimité |
| 58 | Banque Alimentaire | 200.00 € | A l'unanimité |
| 59 | A chœur Joie | 600.00 € | A l'unanimité |
| 60 | Moove and smile | 500.00 € | A l'unanimité |

| | | | |
|--------------|--------------------------|--------------------|--|
| 61 | MSL Olonzac | 150.00 € | A l'unanimité |
| 62 | Parole de femmes | 200.00 € | A l'unanimité |
| 63 | Papiers Companhia | 400.00 € | A la Majorité Madame Soulie Lecoules ne prend pas part au vote |
| 64 | As Minervois | 1 000.00 € | A l'unanimité |
| 65 | AJT | 6 000.00 € | A l'unanimité |
| 66 | Alzheimer | 150.00 € | A l'unanimité |
| 67 | Les Amis de Saint Julien | 300.00 € | A l'unanimité |
| 68 | As Olonzac Minervois | 300.00 € | A l'unanimité |
| TOTAL | | 70 710.00 € | |

Monsieur Le Maire soumet la proposition des subventions au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 8) Principe de Fongibilité – Budget 2026

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil municipal doit voter le principe de fongibilité pour le budget 2026. Il rappelle que la fongibilité de crédits permet à une collectivité d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 9) Vote Budget Communal 2026

Monsieur Le Maire annonce qu'il va présenter le budget 2026 et que le vote se réalisera par un vote formel des chapitres :

| | | |
|----------------------------------|---|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT – Dépenses | | 3 829 622 € |
| 011 | Charges à Caractère Général | 1 324 290 € |
| 012 | Charges de Personnel et Frais assimilés | 1 440 000 € |
| 014 | Atténuations de Produits | 1 000 € |
| 65 | Autres Charges de Gestion Courante | 734 710 € |
| 66 | Charges Financières | 288 278.35 € |
| 042 | Dotations aux amortissements | 41 343.65 € |
| FONCTIONNEMENT – Recettes | | 3 829 622 € |
| 013 | Atténuations de Charges | 12 500 € |
| 70 | Produits des Services | 55 500 € |
| 73 | Impôts et taxes | 585 000 € |
| 731 | Fiscalité locale | 1 441 622 € |
| 74 | Dotations et Participations | 714 351 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 18 649 € |
| 76 | Produits Financiers | 1 000 € |
| 77 | Produits Spécifiques | 1 000 € |
| 002 | Résultat reporté | 1 000 000 € |
| INVESTISSEMENT – Dépenses | | 2 453 446.60 € |
| 21 | Immobilisations Corporelles | 100 000 € |
| 23 | Immobilisations Dépenses d'Equipement | 2 050 847.81 € |
| 16 | Dettes | 98 393.66 |
| | Reste à Réaliser | 204 205.13 € |
| INVESTISSEMENT – Recettes | | 2 453 446.60 € |
| 10 | Dotations Fonds Divers et reserves | 719 759.32 € |
| 040 | Dotations aux amortissement | 41 343.65 € |
| | Reste à Réaliser | 397 839.29 € |

| | | |
|--|-----------------------|----------------|
| | Solde positif reporté | 1 294 504.34 € |
|--|-----------------------|----------------|

Monsieur Le Maire soumet le budget total au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

Le budget communal 2026 est adoptée à l'unanimité.

Point 10) Questions Diverses

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que des questions écrites de la part des administrés ont été transmises à Madame Patricia Soulié-Lecoules, questions qui sont lues aux membres du conseil par Madame Anne Vivar, administrée présente dans le public.

Monsieur Le Maire en prend note et confirme que les réponses seront apportées ultérieurement par écrit.

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions.

Aucune question n'étant posée, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 heures et 38 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter de mardi 28 avril 2026.

Fait à Rieux-Minervois, le 24 avril 2026

Michèle Le Pallec, Conseillère Municipale



Conseil municipal du 23 /04/2026

Lors du dernier conseil municipal, le public présent n'a pas été autorisé à poser de questions, ce qui explique la liste qui suit :

1) Dans le village, les gens se questionnent sur l'éventualité de plusieurs démissions au sein du Conseil municipal .

L'une d'elle est maintenant connue, mais d'autres seraient à venir.

-Pourriez-vous confirmer ou infirmer ces dires?

-Pourriez-vous préciser quelles sont les procédures de démission des adjoints et des conseillers municipaux ?

2) En 2024, la municipalité a signé une convention avec la société GRAAL spécialisée dans la recherche de médecins généralistes, pour un coût de 30 000 euros HT.

D'autre part, pour remédier à la problématique du désert médical, la municipalité avait déjà engagé les faits suivants :

-190 000 euros HT (Acquisitions bâtiments CA et maison Coscolluela)

-21 000 euros HT (travaux dans l'ancien cabinet médical)

-19 200 euros : la mairie s'est engagée sur un bail professionnel de 2 ans à hauteur de 800 euros/mois

L'investissement global atteint maintenant 260 000 euros HT sans résultat concret.

A cela, il faut ajouter les honoraires de l'architecte Cathala pour l'étude de l'aménagement du Crédit Agricole en cabinet médical (coût inconnu)

Si on additionne les montants investis et ceux envisagés le coût total pourrait atteindre 534 000 euros HT.

- Quelle est l'avancée de cette recherche au bout de tout ce temps et de tous ces frais déjà engagés ?

3) Lors du dernier conseil, avant les élections, les membres de l'opposition avaient remarqué que 3 personnes au lieu de 2 initialement prévues (le Maire et une adjointe, Mme Cros) s'étaient rendues au congrès des maires à Paris en novembre 2025 pour un coût total de 3070 euros : La 3ème personne s'est avérée être Mme Yagues. Mr le Maire avait répondu que la situation était en cours de régularisation. Pouvez-vous nous préciser si cela a bien été régularisé et de quelle façon ?

4) Véhicule de service :

-Lors du conseil municipal du 30/10, un membre de l'opposition demandait à être informé sur l'état d'avancement de la réparation du véhicule Renault Zoé en location , car aucune intervention n'avait encore été réalisée. Le maire avait répondu que cette constatation était exacte.

N'ayant trouvé dans les compte rendus aucune mention relative à un quelconque accrochage impliquant ce véhicule, nous aimerions être informés sur ce qu'il s'est passé.

Et nous posons à nouveau la question : Quel est l'état d'avancement de la réparation du véhicule Renault Zoé ?

- D'autre part, la loi précise que l'attribution des véhicules de service aux élus doit être prévue par une délibération annuelle qui en précise les conditions et les modalités d'usage justifiées par l'exercice du mandat.

Cette délibération réglementaire a-t-elle eu lieu ?

L' élu utilisant le véhicule de service doit consigner l'usage qu'il en fait (dans un carnet de bord dans le véhicule , par exemple), notamment en précisant le kilométrage et les dates et objectifs des trajets.

Ce document existe-t-il ? Où est-il consultable ?

5) Quelles sont les priorités de la municipalité pour les 3 prochains mois en termes de travaux et d'actions ? Quels sont les projets envisagés ou poursuivis, leur calendrier et les moyens qui seront mobilisés ?

6) A quand le nettoyage de la décharge à ciel ouvert, route de Puichéric qui a déjà été demandé par des habitants ?

7) En 2022, la mairie a préempté sur une parcelle à la vente située chemin de la Campagnette, d'une superficie de 1998 m² pour un montant de 100 000 euros. Pouvez-vous confirmer ce montant, svp ? Cette parcelle devait être destinée à établir une mini-crèche. Pouvez-vous nous informer sur l'avancée de ce projet ?

8) En 2024, la municipalité a préempté sur la parcelle AE 341 de 1143 m², non viabilisée, appartenant à Mme Véronique ANGLADE, pour la somme de 120 000 euros hors frais de notaire. Pouvez-vous nous confirmer ce montant ? Quelle va être l'utilité de cette parcelle acquise bien au-delà du prix du marché ?

9) Aire de covoiturage : qu'est devenu ce projet ? (caution de 10 000 euros versée pour 10 vélos qui n'existent pas, local WC, bornes de recharges ...)

10) Sécurité dans le village :

- Rue Gambetta (sur la portion allant de l'avenue à la croix des Rogations). Bien que cette rue soit à sens unique, il est constaté fréquemment des comportements irrespectueux et dangereux : des véhicules remontent régulièrement la rue à contre-sens.

*Que compte faire la municipalité pour sécuriser cette rue et faire respecter la signalisation en place ?

- Avenue du 24 août : artère principale du village départementale sur laquelle la vitesse est excessive. La sortie des petites rues n'est absolument pas aisée ni sécurisée, d'énormes jardinières masquant la visibilité.

Bien que départementale, cette artère traverse le village et en fait donc partie.

*Quand la municipalité va-t-elle entreprendre des démarches pour casser la vitesse sur cette avenue ? Des exemples sont bons à prendre sur les communes voisines.

*Quels moyens va-t-elle mettre en œuvre pour y parvenir ?

*Les grosses jardinières à la sortie des petites rues perpendiculaires sont une entrave à la sécurité et devraient être enlevées ou déplacées à un endroit où elles ne gênent pas. Quand cela va-t-il pouvoir être fait ? C'est une demande qui a déjà été formulée par le passé.

- En 2024, des administrés avaient signalé à plusieurs reprises la dangerosité de l'accès à la boulangerie depuis la maison des jeunes (passage en terre très accidenté) et avaient demandé la réalisation d'un trottoir sécurisé.

En outre, il a été demandé la réalisation d'un passage piéton permettant le passage à pied sécurisé de Gamm Vert à Union des Matériaux. Mr le Maire avait répondu que l'aménagement était en cours de discussion avec les services du département. Pouvez-vous nous informer de l'avancée de cette réalisation ?

- *

11) Pourquoi le site de la mairie n'est-il pas à jour ?

- Conseil municipal : composition en cours de renouvellement.

- Projets : contenu à venir

- Dernières réalisations : Contenu à venir

12) Quelles sont les démarches à entreprendre pour consulter les comptes de la mairie ?

- * Dans la rue entre l'école maternelle et le foyer, il y a un énorme trou dans la chaussée, depuis des années, matérialisé par un panneau. Quand va-t-il être rebouché, pour la sécurité de tous et notamment des enfants ?